

INFORMATION A LA POPULATION

Projection du film « Lutte et Drames pour la Liberté » à Alle

Le film « **Lutte et Drames pour la Liberté** » sera projeté le **vendredi 6 mars 2026 à la Salle des fêtes à Alle** (route de Porrentruy). La population d'Alle est cordialement invitée à venir découvrir ce documentaire réalisé par les Ajoulots Jacques Daucourt et Patrick Buchwalder. Le documentaire retrace l'histoire du Groupe Bélier depuis sa création en 1962 jusqu'au vote du plébiscite le 23 juin 1974, avec des témoignages inédits.

Programme :

Ouverture des portes	19h00
Début de la projection	19h30

Détails :

Entrée	Gratuite, <i>Un chapeau facultatif sera disposé à la sortie pour soutenir les réalisateurs.</i>
Genre	Documentaire
Durée	80 min

A la fin de la projection, un apéritif-dinatoire sera offert par la Commune d'Alle et sera l'occasion d'échanger avec les réalisateurs ainsi qu'avec les personnes présentes.

Synopsis

Ce film retrace l'histoire du Groupe Bélier depuis sa création en 1962 jusqu'au vote du plébiscite le 23 juin 1974. Les actions principales réalisées par les jeunes jurassiens sont relatées par des images et plusieurs témoignages inédits.

Une séquence importante retrace les drames survenus le 21 juin 1974 à Courtemaîche et Boncourt. Avec l'aide de témoins et d'images, Jacques Daucourt et Patrick Buchwalder apportent un éclairage sur ces tristes événements.

Ce film est l'aboutissement de près d'une année de travail. D'une durée d'environ 80 min., il peut être qualifié de documentaire historique dans le contexte de la Question jurassienne. Il s'agit également d'un hommage à toutes ces militantes et tous ces militants qui ont œuvré à la victoire du 23 juin 1974.

Lors de leur travail, au fil des mois, Jacques Daucourt et Patrick Buchwalder ont constaté que la mémoire vivante de ces années de braise s'éteignait peu à peu et qu'il était temps de donner la possibilité aux Jurassiennes et Jurassiens de mieux connaître ou se rappeler comment fonctionnait le Groupe Bélier. Les deux réalisateurs espèrent également, que la jeunesse sera intéressée à connaître ce pan de notre histoire.

Jacques Daucourt et Patrick Buchwalder ont réalisé ce film avec passion et rigueur afin de proposer au public un documentaire de qualité.

Errance des chiens

Nous rappelons quelques dispositions de la réglementation en la matière :

- Le détenteur de chiens doit prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour assurer l'ordre public, et notamment la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques.
- Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, doit constamment tenir le chien sous son contrôle.
- Il prend toutes les mesures nécessaires pour éviter que son chien morde, poursuive ou effraie de tierces personnes ou d'autres animaux.
- Il est interdit au détenteur de laisser son chien vagabonder.

- Tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique en milieu habité, dans les espaces ouverts au public ainsi que sur les domaines privés accessibles au public.
- Hors voie publique, le détenteur a l'obligation de tenir son chien en permanence sous contrôle ; les dispositions relatives à l'exercice de la chasse et la protection du gibier demeurent réservées.
- Les chiens sont interdits dans les emplacements de jeux pour enfants, dans les patageoires, sur les cimetières et dans les complexes scolaires, à l'exception des chiens pour personnes handicapées tenus en laisse.
- Les chiens ne sont pas autorisés dans les commerces de denrées alimentaires, les laboratoires, cuisines et locaux à usage public ; ils peuvent accéder aux bars, cafés et restaurants avec l'accord du tenancier.

Demeurent réservées les mesures administratives et les dispositions pénales du règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens du 8 juillet 2004.

Matériel non récupéré après le « RAI-TAI-TAI »

Les objets ci-dessous ont été récupérés par le Service de la voirie :

- 1 petit vélo rouge pour enfant ;
- 1 chariot en métal et tissu ;
- 1 bob en plastique noir et jaune ;
- 1 appareil à récurer les injecteurs ;
- 1 siège de voiture gris ;
- 1 coussin de transat brun ;
- 1 coussin de transat carré ;
- 1 étendoir sur pied ;
- 1 arrosoir décoratif en acier ;
- 1 bac à fleurs orange ;
- 1 caisse d'eau ;
- 1 caisse d'alcool orange.

Tous ces objets sont stockés au bâtiment des services, route de Courgenay 24, 2942 Alle. Contact : Secrétariat communal

Soupe de carême - moment de convivialité

La Paroisse se réjouit de vous retrouver dès 12 h pour partager la soupe de carême, préparée avec générosité par quelques dames de la Paroisse.

Rendez-vous les 7, 14, 21 et 28 mars à la salle paroissiale, ainsi que le Vendredi saint 3 avril 2026 à la salle des fêtes.

Au plaisir de vous accueillir nombreux.